



Non respect du plan de surendettement

Par **POT**, le **22/06/2011** à **20:46**

Bonjour,
je suis un plan de surendettement depuis le 31.01.2011;
le 01.01.2012 je devais augmenter mes échéances ce que je n'ai pas fait
après cinq mois, je me suis aperçu de mon erreur
on me demande de rembourser le reliquat immédiatement en me menaçant
de rendre caduc mon plan
que dois je faire ; prévenir la banque de france en sachant que j'ai toujours
envoyer un règlement (mais moindre) et me dire ce que je risque si ce plan devient caduc
n'ayant aucun bien et étant sdf.
d'avance merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **05:59**

Si vous arrivez à rembourser c'est que vous avez des revenus, donc ils peuvent être saisi